

## WEB

le site du SNE-FSU  
<http://www.sne-fsu.org>

## SECRETAIRE SNE FSU

### Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ  
SNE-FSU  
104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

[jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

Tel bur: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

## SECRETAIRES BRANCHES

### ADEME

Ruven GONZALEZ  
06 52 22 04 56  
[ruven.gonzalez@ademe.fr](mailto:ruven.gonzalez@ademe.fr)

### ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD  
06 12 09 12 39  
[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

Etienne FARAND  
06.37.29.60.71  
[e\\_farand@hotmail.com](mailto:e_farand@hotmail.com)

### EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER  
06 70 81 17 16  
[patrick.saintleger@eaumc.fr](mailto:patrick.saintleger@eaumc.fr)

### MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER  
06 08 47 23 35  
[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

### SERVICES DE L'ETAT

Jean-Luc GIRARD  
06 23 44 59 79  
[jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr)

## Réunion du 2 décembre 2013

### AFB : est-ce la fin de la concertation ?

Pour cette 2<sup>ème</sup> rencontre entre le cabinet du ministre et les organisations syndicales nous n'étions plus en comité de suivi de l'AFB, mais en "réunion préparatoire au Comité Technique Ministériel" du 19 décembre qui aura à examiner le projet de loi créant l'AFB. **Subtilité me direz-vous !** Du coup, les contours syndicaux sont ceux représentés au CTM du ministère, avec des syndicats peu représentatifs des personnels concernés par l'AFB et l'absence de syndicats présents dans les EPA mais pas au CTM – tout cela pour dire que sur un dossier aussi sensible que l'AFB, ce jeu de discussion en changeant la formulation des réunions n'est pas pour faciliter le dialogue social.

En réalité cette réunion de trois heures ne nous a rien appris de plus que la précédente, si ce n'est pour nous réexpliquer que les textes préparatoires à l'AFB seront présentés en CTM puis devant les parlementaires ; nombre de questions que nous avons posées le 6 novembre sont restées sans réponse. Elles concernaient les contours de l'AFB, les personnels concernés titulaires et non titulaires, l'organisation et les relations entre l'Agence et les autres établissements, ...

**Il est évident que nous nous sommes retrouvés devant un staff ministériel appliquant des consignes, relevant plus d'un arbitrage politique sans cohérence, sujet aux pressions de lobbies auprès de l'Elysée que devant une équipe présentant un projet qui définira l'avenir de la gestion de la biodiversité en France.**

Agence  
Française  
de la  
Biodiversité



### Temps forts de cette rencontre

Nous n'avons pas souhaité refaire la même déclaration qu'à la réunion précédente (tout ayant déjà été dit [voir flash précédent](#)). **Nous nous sommes positionnés contre le projet proposé** en rappelant son périmètre non acceptable et sa construction incohérente. Nous avons également fait part de notre inquiétude forte que le nouveau statut arrive après la création de l'AFB et rappelé que c'était pour nous un préalable intangible. Nous avons également dénoncé la méthode de travail à marche forcée de l'administration alors même qu'elle n'est pas en mesure de gérer l'existant qui est loin d'être radieux pour les personnels : mouvements sociaux dans les EP parcs nationaux, à l'ONCFS; gros problèmes de RH sur l'AAMP, vraies inquiétudes à PNF et à l'ATEN; aucune gestion cohérente des corps de l'environnement, aucune réponse aux demandes écrites pour le suivi de tous ces dossiers...

**Axe 1 :** Mission première est le développement technique de la connaissance. On ne part pas de rien mais nos banques de données sont disparates.

AFB peut servir à la collecte, à la validation des données; elle peut stocker et mettre à disposition; elle peut valoriser, diffuser et faire échanger ces connaissances.

AFB pourra donc participer au rapportage des données (cadre UE). Elle pourra soutenir la recherche voire la conduire (domaine de l'eau, doctorants de l'ONEMA).

**Axe 2 :** la gestion de la biodiversité et des milieux naturels : espaces protégés ou non, maritime, terrestre, eau douce.

**Axe 3 :** police en priorité sur les milieux aquatiques et les aires marines du fait du découpage actuel.

**Axe 4 :** participer à la professionnalisation des acteurs publics et privés (formation, guides méthodologiques...).

**Axe 5 :** communication technique sur l'environnement. L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) réalisée en propre et soutien financier de projets EEDD.

**Présentation par Jean Marc MICHEL (préfigurateur) du projet de loi - Titre 3 sur l'AFB** inscrit dans une refonte globale de la politique de la biodiversité, depuis les grands principes et organisation jusqu'aux outils. Le projet original a évolué compte tenu du changement d'échelle politique. L'AFB doit améliorer la performance publique comme privée sur la Biodiversité.

**Jean Marc Michel annonce une consultation forte des CT des établissements publics concernés** et un comité de projet systématique sur le champ AFB. Les compléments à apporter sur l'ordonnance police (titre 5) seront des sujets à traiter parallèlement avec le titre 3.

**L'organisation de l'AFB :** le préfigurateur rappelle en préambule que l'agence ne se substitue pas aux DREAL et DDT dans leurs prérogatives administratives.

- **Organisation nationale :** pôle mer (Brest), pôle activité professionnelle (Montpellier), pôle connaissance et fonction support (Paris)
- **Organisation régionale** incertaine (réflexion en cours) : probablement sans modèle unique, vu la diversité des régions. Option 1 : la DREAL serait la façade de l'AFB, ou s'articulerait avec l'AFB mission par mission en région, AFB restant sans volet d'autorité administrative. Option 2 : partenariat avec les régions, en créant des EPCE (établissement public de coopération environnementale).
- **Organisation départementale :** Echelon le plus clair. En partant de l'ONEMA comme cœur de l'AFB, le choix a été fait de se servir d'une structure départementale, force organisée sur le terrain pour collecter des données, réaliser de la police, de la formation et du conseil. Pour le préfigurateur, il s'agit de revaloriser cette structure. C'est un pari sur l'avenir. S'agissant de l'ONCFS, il indique avoir fait une autre proposition qui n'a pas été retenue!

**Jean Marc Michel précise que si la police est non concentrée au sein de l'AFB et que la dispersion de ces forces persiste, l'AFB ne détricote pas pour autant la situation actuelle.**

**Déception du SNE-FSU**, qui porte un projet d'Agence de la nature puis AFB depuis plus de 20 ans. Nous expliquons que ce projet a un **problème de cohérence** (notamment dans le périmètre...) et un **problème de moyens** (très largement en dessous du compte).

Nous rappelons également notre regret de ne pas voir retenue l'option "têtes de réseaux" et que, de notre point de vue, l'intégration de l'ONEMA fait suite au rapport de la Cour des comptes.

Nous constatons que dans ce projet, il est **reproduit le scénario d'échec de l'ONEMA** fondé sur le manque de moyens, la tutelle ne lui donnant pas les moyens de remplir les missions qui s'accumulent. En agissant comme cela, "*on met la poussière sous le tapis*".

**La création de l'AFB ne doit pas être la réponse au manque de moyens de l'Onema.**

La CGT appuie le propos en indiquant que l'on a posé en modèle l'ONEMA sans même une analyse de ce modèle. Pour lui c'est un échec puisque l'établissement n'est pas assez volontariste (la recherche n'est pas réelle, il s'agit juste de distribuer des crédits) et présente une scission entre la technique et la police : travail segmenté entre le bas (police judiciaire) et le haut (technique vers l'extérieur). On va donc reproduire ce syndrome. Il faudrait étudier ce qui dysfonctionne pour en tirer des conclusions.

**Représentant des Ressources Humaines du Ministère :** l'administration est fière de nous annoncer que le **quasi statut des personnels non titulaires est en bonne voie pour sortir avant le 1er janvier 2015**. Elle rappelle que les personnels, notamment les contractuels, sont la préoccupation centrale.

**Concernant l'ex-projet dit "statut Agence de l'Eau (AE)" :** blocage de la Fonction Publique et du Budget pour faire profiter l'AFB des dispositions jugées avantageuses de ce statut. Le cabinet va malgré tout essayer de conserver certaines dispositions.

**Position originelle de la Fonction Publique :** pas de quasi statut sur des bases de négociations antérieures ; aujourd'hui **dans le cadre de l'AFB, la possibilité est offerte de rouvrir le dossier de quasi statut**. Le cabinet indique avoir reçu l'assurance que l'on va **vers le statut commun**. Donc changement de cap, création immédiate d'un quasi statut large avec l'idée de faire du "benchmarking" entre les projets, à voir ce qui est acceptable pour les personnels, ce qui est portable par le MEDDE. La Fonction Publique **conditionne son accord au toilettage du décret liste dérogatoire**, ce qui est en cours.

**Sur ce sujet, le SNE-FSU réaffirme que tout est discutable**, y compris l'intégration des Agences de l'Eau dans le nouveau statut, afin de permettre aux personnels concernés la mobilité avec les Agences de l'Eau et qu'en l'état, elle est bloquée. Nous précisons également que si on respecte les arrêts du Conseil d'Etat, fonctionnaires et contractuels doivent être pareillement rémunérés ! ... Et sur les comparaisons faites concernant les rémunérations des personnels des Agences, ils n'ont pas à rougir !

**le cabinet du ministre accepte**, après discussions, **d'élargir le quasi statut aux AE**, tout en émettant un bémol sur les suites apportées. Il précise également **qu'il n'y aura que des personnels de droit public** à terme au sein de l'AFB

**Concernant les ATE-TE :** le cabinet du ministre n'est pas satisfait de l'arbitrage de la Fonction Publique sur le NES et relance le travail interministériel.

**Le SNE-FSU indique que s'agissant des corps de l'environnement**, les négociations sont en standby depuis trop longtemps, la rencontre du 6 juillet n'ayant pas permis d'approfondir tous les points qui posent problème et c'est intolérable. Nous demandons donc la réouverture immédiate de ce chantier des personnels des corps de l'environnement car il est nécessaire d'avancer en parallèle sur les deux axes. Il faut améliorer leurs statuts afin qu'on puisse démarrer avec un périmètre stabilisé.

**Le cabinet indique que c'est bien dans leur intention**, qu'ils veulent avancer sur les deux mais avec une priorité aux non dérogatoires.

## Questions posées par les O.S aux représentants du cabinet ministériel :

- **demande de la prise en compte de l'étude d'impact intersyndicale de 2009** qui chiffrait à 330 ETP le coût des missions Grenelle.

➤ Le cabinet ministériel accepte d'intégrer ce document à l'étude d'impact.

- **refus de n'avoir qu'un seul représentant des personnels prévu dans le futur Conseil d'Administration de l'AFB** alors qu'actuellement il y en a 2 à l'Onema, 5 au Cerema... Ils souhaitent avoir des précisions sur le nombre d'administrateurs.

➤ Le cabinet ministériel indique **viser 20 personnes pour le CA** et que si on double ce chiffre on peut avoir 2 représentants du personnel s'il le faut. Il se dit prêt à faire une autre proposition.

- **demande de précisions sur le rôle des préfets en région et en département dans le cadre de l'AFB.**

➤ Le cabinet ministériel rappelle que le **ministère de l'intérieur a lorgné dessus** en discussions interministérielles mais que la rédaction du projet de Loi n'y répond pas. En effet, le terme délégué territorial doit apparaître nommément dans la loi pour que cela soit possible. Le texte ne le mentionne pas noir sur blanc donc aucun décret ne peut revenir dessus. La position du préfet est rappelée mais de manière très floue.

- **demande de précisions sur le planning de création de l'AFB.**

➤ Le cabinet ministériel confirme que **la cible du 1<sup>er</sup> JANVIER 2015** n'a pas changé mais elle n'écarte pas un possible retard. Par contre elle précise que le quasi statut c'est avant cette date, il faudra avancer avant l'AFB sur ce sujet.

- **qu'en est-il des échelons régionaux et inter-régionaux**

- Le cabinet ministériel indique ne pas trop savoir pour l'instant. Des régions (environ 6) veulent travailler en collaboration étroite sur la biodiversité avec l'état, d'autres non. Donc là où il y a entente région/état (par exemple guichet unique biodiversité), il faudra avoir un représentant régional et non interrégional. **Réflexion en cours sur le sujet.** On va préserver les services de l'état.

**- précisions sur les financements supplémentaires.**

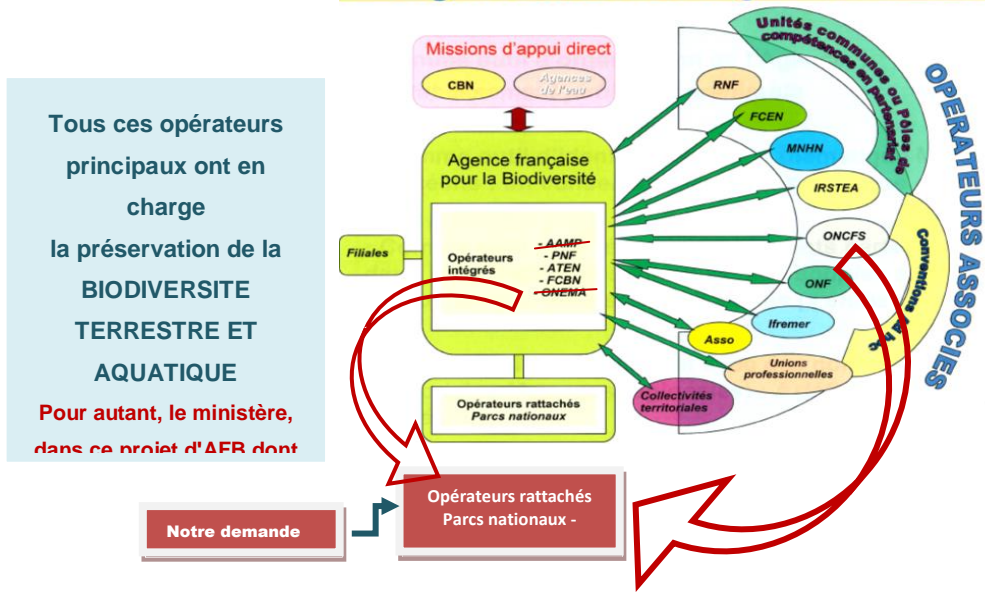
- Le cabinet ministériel explique que le ministre bataille sur le triennal 2015-2017 : pas de publicité sur ce sujet. **Avenir illisible à ce jour pour tout le monde.** Philippe Martin défend des moyens supplémentaires, c'est sa priorité. On cherche sur des financements nouveaux, pas forcément en terme de taxe affectée (passées de mode). Position du Ministre n'est pas favorable à une approche RGPP, et le défend. Concrétisation en 2015, les débats commencent juste. Ce que vous dites est entendu et partagé par le ministre mais trop tôt pour connaître les arbitrages prochains.

**- éclaircissements sur les missions de recherche.**

- Le cabinet ministériel rappelle que l'idée pour la recherche est de **faire du maison et pas de faire faire.** Pour un certain nombre de tâches, on ne veut pas de l'incitation, notamment sur la recherche appliquée : AFB ferait de la recherche et du développement en propre, pour pallier aux dérives actuelles.

**LA FORCE SYNDICALE du SNE-FSU**  
**réside par notre présence historique de militants**  
**dans toute la sphère concernée**  
**par l'agence française de la biodiversité !**

**L'organisation et la gouvernance**



**nous vous joignons le relevé de décisions du ministère de l'écologie**  
 groupe d'échange du 2 décembre 2013 sur l'Agence Française de la Biodiversité